

SÉMINAIRE
DE QUÉBEC

Aigle royal

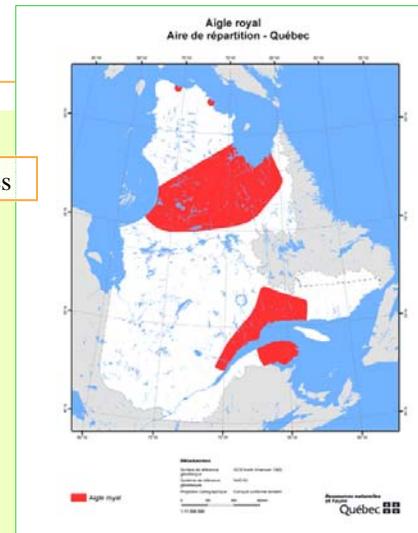
Vulnérable
Aquila chrysaetos
Golden eagle

Fiche technique n° 1

 Plumage
brun foncé

 Plumes dorées
derrière la tête

Tâches blanches


<http://kiwifoto.com/galleries/birds/>


Habitat et tendances

- Oiseau de proie de grands espaces ouvert
- Fréquente régions montagneuses entrecoupées de vallées et de canyon aux versants rocheux et escarpés
- Rencontré dans la toundra, la taïga, et la forêt boréale, où la rapace occupe les forêts ouvertes d'épinettes noires à lichen ou à mousses et les prairies herbacées et arbustives
- Niche normalement sur les corniches des falaises et parfois dans un arbre

Statut

- Faible abondance de sa population nicheuse
- Manque de données sur la tendance de la population à long terme
- Faible taux de recrutement
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, il est interdit de chasser ou de piéger l'aigle royal; la loi protège également le nid et les œufs

Menaces

1. Piégeage accidentel, dérangement et mortalité causé par l'humain
2. Modification et perte d'habitat causés par les opérations forestières ou minières, par l'ouvrage hydroélectrique ou de lignes de transmission, les éoliennes, et la villégiature

Mesures de protection :

Zone de protection intégrale

- Cercle de 300 mètres de rayon centré sur le nid, que ce nid soit dans une falaise ou dans un arbre

Zone tampon

- Bande de 400 mètres qui entoure la zone de protection intégrale

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale
- Les activités d'aménagement sont permises dans la zone tampon du 1^{er} septembre au 15 mars, soit en dehors de la période de nidification de l'espèce. Ces activités ne doivent toutefois pas occasionner la mise en place d'infrastructures permanentes (routes, bâtiments, etc.)



Engoulevent d'Amérique

Statut fédérale:
menacé

Chordeiles minor

Common Nighthawk

Fiche technique n° 2

Grosse tête
aplatie

Un petit bec,
grande bouche

Plumage brun
foncé, tacheté
de noir



COSEPAC 2007

Habitat et tendances

- Habitat de reproduction est varié; il peut comprendre le suivant: les habitats ouverts aux sols dépourvus de végétation, tels que les dunes, les plages, les forêts exploitées, les brûlis, les zones déboisées, les affleurements rocheux, les tourbières, etc.
- La femelle pond ses œufs directement sur le sol, à partir de la troisième semaine de mai jusqu'à la mi-août

Statut

Au cours de 1995-2005 au Canada, les données du BBS (Relevé des oiseaux nicheurs) ont montré un déclin significatif de 6.6% par année qui se traduit en une diminution de 49.5 % de la population

Menaces

1. Raisons pour les déclinés n'ont pas été déterminées
2. Baisse d'insectes causées par l'utilisation à vaste échelle de pesticides semblent avoir contribué aux déclinés
3. Pertes et modifications de l'habitat

Mesures de protection :

- L'engoulevent d'Amérique est protégé, ainsi que ses nids et ses œufs, en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



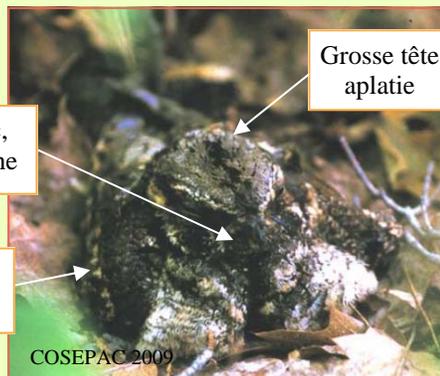
Engoulevent bois-pourri

Statut fédérale:
menacé

Caprimulgus vociferus

Whip-Poor-Will

Fiche technique n° 3



Habitat et tendances

- L'habitat de reproduction dépend de la structure de la forêt plutôt que de la composition
- L'espèce évite les grands espaces ouverts et les forêts à couvert fermé
- Forêts semi-ouvertes ou les forêts morcelées comportant des clairières (ex. terrains dénudés ou des forêts en régénération) sont préférées pour la nidification
- Les zones à faible couverture du sol sont également préférées
- Cette espèce est nocturne

Statut

- Les données du Relevé des oiseaux nicheurs (BBS) recueillies dans les années 1990 ont généré une taille de population estimative de 66 000 adultes au Canada
- Les données à long terme du BBS indiquent un déclin de 3,5 % par année entre 1968 et 2007, ce qui correspond à une perte de 75 % de la population au cours de cette période
- Couramment évoqué comme un symbole de la vie rurale. Il tient une place importante dans la culture populaire, étant mentionné dans d'innombrables chansons, poèmes, livres et films

Menaces

1. Causes précises des déclinés n'ont pas été déterminées
2. La perte et la dégradation de l'habitat
3. Collisions avec les automobiles
4. Pesticides
5. Changements climatiques figurent parmi les causes

Mesures de protection :

- L'engoulevent d'Amérique est protégé, ainsi que ses nids et ses œufs, en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Faucon pèlerin

Vulnérable

Falco peregrinus anatum
Peregrine Falcon

Fiche technique n° 4

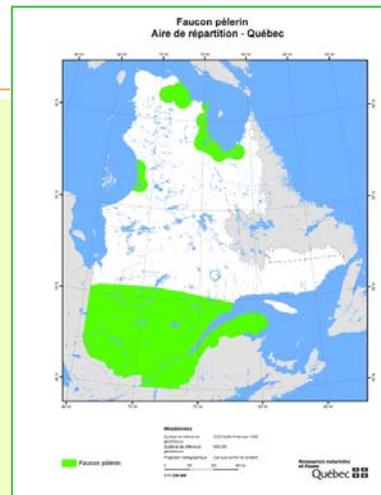
Moustache noir
sur les joues

Poitrine crème ou
blanchâtre

Ailes gris-bleu
et pointues



<http://www.ypte.org.uk/animal/peregrine-falcon/114>



Habitat et tendances

- Son habitat s'étend de la forêt boréale jusqu'au Mexique
- Falaises demeurent l'habitat de nidification de prédilection, surtout lorsqu'elles sont voisines d'un plan d'eau
- L'oiseau fréquente les grands espaces libres pour chasser, tels que les cours d'eau, les marais, les plages, les vasières et les champs, puisqu'ils offrent une bonne visibilité et facilitent la poursuite et la capture des proies
- Le faucon pèlerin peut revenir année après année au même site de nidification

Statut

- Au Québec le nombre de sites de nidification à passé de 0 en 1976 à 58 en 2005
- Le nombre de faucons pèlerins élevés en captivité qui ont été relâchés au Canada inclut 255 individus au Québec entre 1976 et 1994
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec, il ne peut pas être chassé ou piégé; cette loi protège également le nid et les œufs

Menaces

1. Pesticides organochlorés
2. Piégeage accidentel, dérangement et mortalité causé par l'humain
3. Modification et perte d'habitat causés par les opérations forestières ou minières, par l'ouvrage hydroélectrique ou de lignes de transmission, les éoliennes, & la villégiature

Mesures de protection : Zone de protection intégrale

- Zone de 250 mètres de chaque côté du nid sur toute la hauteur de la paroi rocheuse ou de l'escarpement ainsi qu'une zone de 50 mètres à partir de la limite de la rupture de pente en haut et en bas de la paroi rocheuse ou de l'escarpement

Zone tampon

- Bande de 100 mètres additionnelle à la zone protectrice en haut et en bas de la paroi rocheuse ou de l'escarpement

Modalités

Toute activité est défendue dans la zone de protection intégrale en tout temps

- Toutes les activités y sont permises du 1er septembre à la fin de février
- Ajustements à faire en tenir compte de la topographie des lieux ou de toutes conditions qui justifient de tels ajustements sans mettre en péril l'occupation du territoire de nidification



Garrot d'Islande

Vulnérable

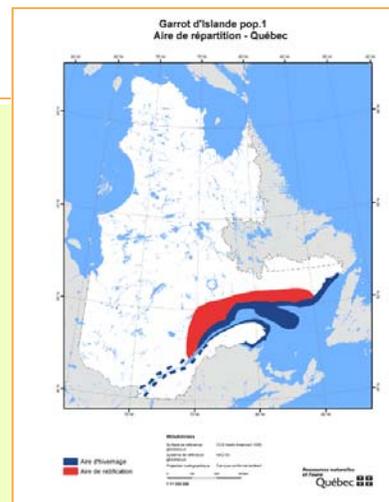
Bucephala islandica
Barrow's goldeneye

Fiche technique n° 5



Forme
croissant

Tâches
blanches



Habitat et tendances

- Se trouve en grande majorité au Québec où l'aire de nidification est principalement localisée au nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent dans la forêt boréale
- Durant la période de reproduction, l'espèce utilise les petits lacs alcalins sans poisson situés à tête des bassins versants, en altitude (plus de 500 m)
- Habitats de reproduction sont dans régions dominées par pessières à bouleau blanc et à mousse, situées au nord de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent.
- L'espèce pond ses œufs dans des cavités d'arbres: dans le bouleau blanc et le tremble. L'espèce niche normalement sur les corniches des falaises et parfois dans un arbre

Statut

- La population de l'Est du Canada est estimée à 6 800
- Le garrot d'Islande est protégée en vertu de la Loi provinciale sur les EMV, et également en vertu de la loi fédérale
- Population de l'Est est protégée en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs; il est cependant permis de déroger à cette interdiction et de chasser le garrot d'Islande; la limite de prise quotidienne est un, et la limite de possession est deux

Menaces

1. Opérations forestières qui éliminent les arbres qui servent pour la nidification
2. La pratique de l'ensemencement des lacs avec des poissons pour la pêche récréative réduit la qualité de ces lacs pour des jeunes
3. La chasse
4. Sensible aux pluies acides

Mesures de protection :

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise 50 m autour d'un nid
- Les activités d'aménagement sont permises dans la zone tampon du 1^{er} septembre au 15 mars, soit en dehors de la période de nidification de l'espèce
- Un plan de gestion de cette population est en préparation en vertu de la loi, afin d'en assurer le maintien et la viabilité
- Actuellement, le principal obstacle à une gestion efficace est le manque d'information sur la distribution et l'écologie de la population de l'Est dans la province

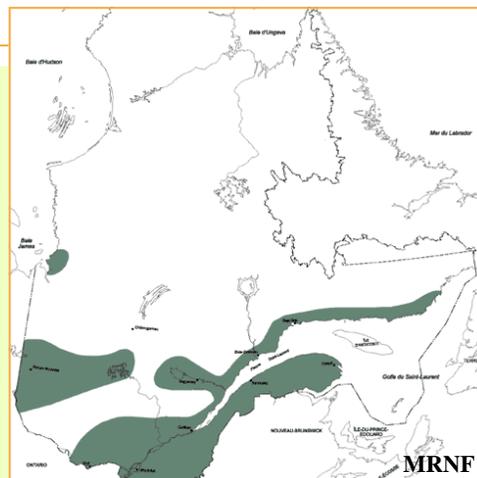
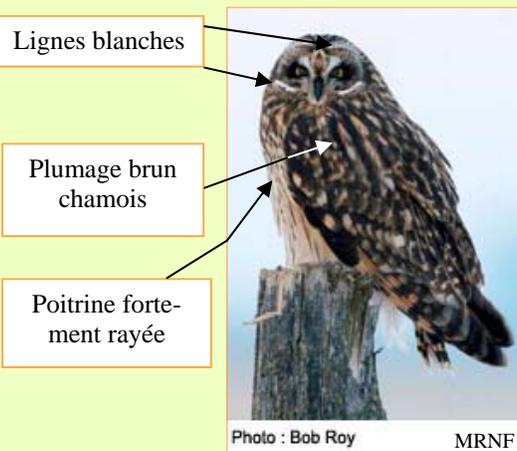


Hibou des marais

Susceptible

Asio flammeus
Short-eared owl

Fiche technique n° 6



Habitat et tendances

- L'espèce à longtemps été associée avec les marais où la végétation herbacée atteint une hauteur se situant entre 50 cm et 1 m
- Par contre, il fréquente aussi plusieurs autres types de milieux ouverts tels que les prairies humides, certaines terres agricoles et même le toundra
- Il évite l'intérieur des forêts
- La grande majorité des individus qui nichent au Québec migrent aux États-Unis pour l'hiver

Statut

- Il est possible qu'il y a eu une diminution dans les populations depuis quelques décennies
- Manque de données sur l'espèce

Menaces

1. Les pertes de marais en raison du drainage des terres, des changements apportés aux pratiques agricoles et de l'étalement industriel et urbain
2. Destruction de l'habitat
3. Nichant au sol, il est très exposé aux machineries agricoles et aux prédateurs

Mesures de protection :

- La présence du hibou des marais fait l'objet d'un suivi au Québec
- Le hibou des marais est protégé par la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune
- Il est interdit de le chasser, de le vendre, de l'avoir en sa possession et de détruire son nid et ses œufs
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Grive de Bicknell

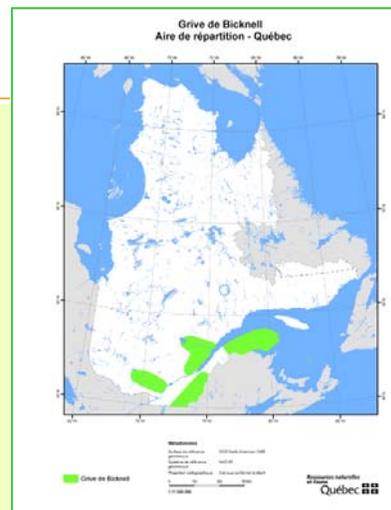
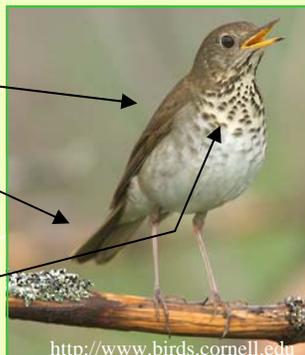
Vulnérable

Catharus bicknell
Bicknell's thrush

Fiche technique n° 7

Dos et queue d'une teinte brune

Poitrine et ventre blanc avec des picots bruns



Habitat et tendances

- Se retrouve principalement dans les Appalaches, sur la rive nord, mais elle est principalement observée en bordure du Bouclier canadien (réserve faunique des Laurentides, Charlevoix et région des monts Vallin)
- À l'automne, l'espèce quitte le Québec pour ses aires d'hivernage situées dans les Grandes Antilles
- Elle recherche les peuplements denses de conifères dans les régions montagneuses et les peuplements denses en régénération d'au moins deux mètres de hauteur et situés à plus de 600 m d'altitude, où généralement le sapin est la principale essence
- Elle est également présente à plus basse altitude, dans les forêts denses dominées par le sapin faisant l'objet d'exploitation forestière

Statut

- Les données du programme de suivi au mont Gosford (Québec) montrent une baisse significative des taux d'occupation des sites de relevé de 2001 à 2007
- L'espèce est protégée en vertu de la Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs

Menaces

1. Perte et modifications de ses habitats
2. L'exploitation forestière
3. L'infestation de la tordeuse des bourgeons de l'épinette
4. Les précipitations acides
5. L'aménagement de stations de ski et de parcs éoliens
6. Construction de tours de communication et de pylônes hertziens
7. Perturbations aux nids

Mesures de protection :

- Sensibiliser les gens sur le ZICO-QC153, Notre-Dame-des-Monts, dans la région de Charlevoix
- Il faut encourager le maintien de peuplements de conifères des régions montagneuses et de peuplements en régénération d'au moins deux mètres de hauteur et situés à plus de 600 mètres d'altitude, avec la rétention de chicots contribuant à la protection de son habitat
- Toute occurrence de la Grive de Bicknell doit être relevée au GPS pour établir des modalités plus précises



Martin Ramoneur

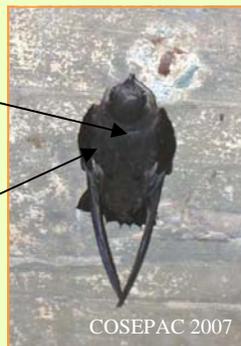
Susceptible

Chaetura pelagica
Chimney Swift

Fiche technique n° 8

Plumage noir

Corps
fusiforme



Description, habitat et tendances

- Le martin ramoneur a un corps fusiforme, se distinguant par ses longues ailes pointues et étroites, sa courte queue d'apparence épineuse et son vol rapide et saccadé
- On les voit souvent rassemblés à proximité des plans d'eau en raison de l'abondance des insectes
- Se retrouve dans les zones urbaines et rurales où les cheminées sont disponibles comme site de nidification et de repos, mais une petite portion de la population utilise encore les arbres creux des vieilles forêts

Statut

- On estime que la population des nicheurs est de 2 520
- Les populations sont en déclin dans tout l'aire de répartition de l'espèce
- La zone d'occupation au Québec a diminué de 35 %

Menaces

1. Le principal facteur limitatif des populations semble être la réduction du nombre de sites de nidification et de repos résultant de l'exploitation forestière
2. Démolition de vieux bâtiments abandonnés et, surtout, de la chute marquée du nombre de cheminées classiques adéquates et accessibles

Mesures de protection :

- Protégé par la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Moucherolle à côtés olive

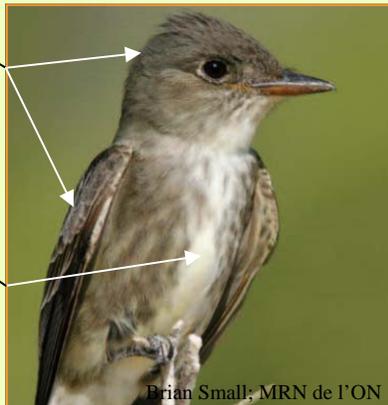
Statut fédérale:
menacé

Contopus borealis
Olive-sided flycatcher

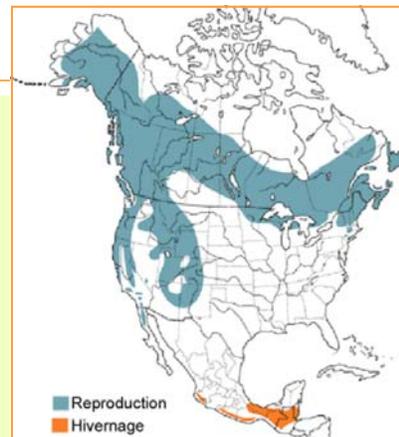
Fiche technique n° 9

Plumage gris-vert

Poitrine blanche



Brian Small; MRN de l'ON



Reproduction
Hivernage

Altman et Sallabanks 2000

Description, habitat et tendances

- Les plumes de ses côtés et de son dos sont d'un gris olive brunâtre profond alors que le devant est blanc
- On l'aperçoit perché souvent au sommet des grands arbres où il attend le passage des insectes volants (sa nourriture)
- Méthode de repérage: il siffle fort sur trois notes quand il chante
- Ce retrouve habituellement le long des bordures et des clairières naturelles des forêts, et de temps en temps peut utiliser les forêts qui ont été coupées ou brûlées lorsqu'il y a suffisamment de grands chicots et de grands arbres à utiliser comme perchoir pour l'alimentation
- L'habitat de reproduction se compose habituellement de forêts de conifères ou de forêts mixtes adjacentes aux rivières

Statut

- Étude des populations d'oiseaux du Québec (ÉPOQ) à trouvé des déclin importants :
-15% / année entre 1996-2005
- La migration automnale commence dès la fin juillet, mais la plupart des oiseaux migrent vers les aires d'hivernage entre la mi-août et le début de septembre

Menaces

1. Modification des aires de reproduction et d'hivernage
2. Destruction de l'habitat

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec
- En vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec, il ne peut pas être chassé ou piégé; cette loi protège également le nid et les œufs



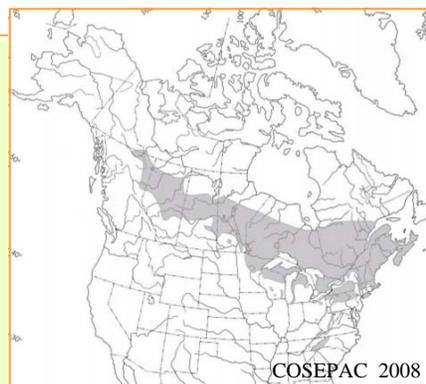
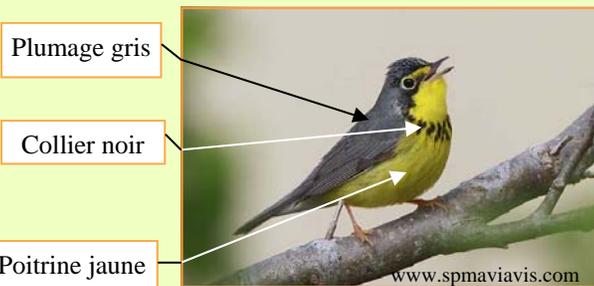
Paruline du Canada

Confirmé

Statut fédéral:
menacé

Wilsonia canadensis
Canadian Warbler

Fiche technique n° 10



Description, habitat et tendances

- Leurs parties supérieures et leur queue bleu-gris contrastant avec une gorge et une poitrine jaune. Des lignes noires forment un collier autour de la poitrine des oiseaux des deux sexes, mais de manière moins définie chez les femelles
- Les mâles arborent généralement des couleurs plus vives que les femelles et les oiseaux juvéniles
- Occupe diverses forêts de feuillus, de conifères et mixtes dont l'étage arbustif est bien développé
- Plus abondante dans les forêts humides et mixtes

Statut

- Entre 1997 et 2007 l'espèce a décliné de 5,4 % par année, ce qui correspond à un déclin de la population de 43 %
- Ces déclinés sont plus évidents dans les secteurs les plus à l'est de l'aire de reproduction, où vit la majorité de la population

Menaces

1. Pertes d'habitat attribuables à la coupe des forêts marécageuses
2. Pertes d'habitat liées aux activités agricoles et la construction de routes dans la forêt boréale

Mesures de protection :

- Les adultes, les nids et les œufs de la Paruline du Canada sont protégés en vertu de la Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs. L'espèce est considérée prioritaire par Partenaires d'envol au Canada et aux États-Unis
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Pic à tête rouge

Menacé

Melanerpes erythrocephalus
Red-headed Woodpecker

Fiche technique n° 11

Tête rouge

Poitrine blanche

Triangle blanche
sur aile noir

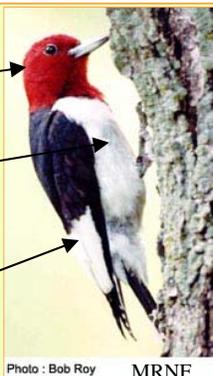
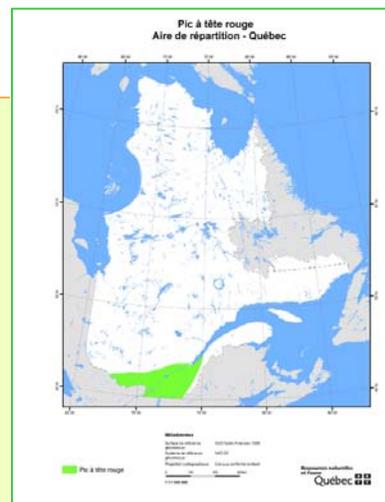


Photo : Bob Roy MRNF



Habitat et tendances

- Niche occasionnellement dans les régions bordant la vallée du sud du St-Laurent
- Depuis le début des années 1990 des confirmations de nidification ont été rapportées à moins de dix endroits différents
- En 2005, le nombre de couples nicheurs était estimé à moins de cinq. Le pic à tête rouge fréquentait 29 sites de 1960 à 1996 au Québec, mais seulement sept entre 1997 et 2004. Il n'est maintenant qu'un nicheur sporadique dans la province
- L'espèce passe l'hiver aux États-Unis, bien qu'exceptionnellement elle peut demeurer au Québec
- L'espèce fréquente les forêts caducifoliées claires et, en particulier, celles qui sont dominées par les chênes et les hêtres
- Les aires ouvertes où elle se reproduit contiennent en général une grande densité d'arbres morts et dispersés procurant un emplacement potentiel pour le nid ou un perchoir

Statut

- La population canadienne est estimée à entre 700 et 5 000 couples (soit entre 1 400 et 10 000 individus matures)
- La population est considérée en déclin
- La présence de l'espèce est rare et irrégulière au Québec

Menaces

- Développement anthropologique
- Destruction de l'habitat

Mesures de protection :

- Désigné menacée en vertu de la Loi sur les espèces menacées et vulnérables du Québec
- En 2007, l'espèce a été désigné espèce menacée par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC)
- Est protégé en vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, ainsi que par la Loi fédérale sur les espèces en péril
- Fait l'objet d'un suivi au Québec



Pygargue à tête blanche

Vulnérable

Haliaeetus leucocephalus
Bald Eagle

Fiche technique n° 12

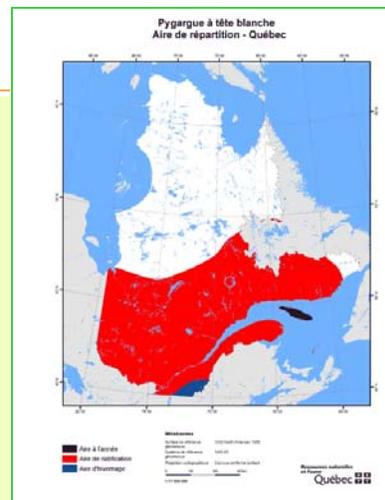
Tête blanche

Plumage brun foncé

Le bec, les yeux, et
les pattes sont jaunes



<http://es.birdwatchingdaily.com/>



Habitat et tendances

- La pygargue à tête blanche recherche des sites possédant des arbres dominants (feuillus ou résineux) à proximité de vastes plans d'eau pour établir un territoire de nidification; souvent on retrouve le pin blanc, le mélèze laricin, le sapin baumier et les épinettes
- La taille normale d'un territoire de nidification varie entre 1 et 2 km² alors que le domaine vital de cette espèce couvre entre 10 et 15 km². Le territoire de nidification comporte un nid principal, des nids alternatifs, des perchoirs et l'accès à un plan d'eau

Statut

- Faible effectif de sa population nicheuse
- Plan de rétablissement de l'espèce publié en 2002, et sa mise en œuvre est en cours de réalisation
- Ne peut pas être chassé ou piégé en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune du Québec; de plus, cette loi protège le nid et les œufs de l'espèce

Menaces

1. Perte d'habitat en bordure des grands plans d'eau
2. Pesticides
3. Dérangement par les activités humaines dans les habitats de reproduction
4. L'abattage au fusil et la capture accidentelle par le piégeage

Mesures de protection :

Zone de protection intégrale

- Cercle de 300 mètre de rayon centré sur le nid

Zone tampon

- Bande de 400 mètres qui entoure la zone de protection intégrale

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale
- Les activités sont permises dans la zone tampon du 1er septembre au 15 mars, soit en dehors de la période de nidification de l'espèce. Ces activités ne doivent toutefois pas occasionner la mise en place d'infrastructures permanentes (route, bâtiment, etc.)



Quiscale rouilleux

Statut fédéral:
préoccupante

Euphagus carolinus
Rusty blackbird

Fiche technique n° 13

Yeux jaune

Passereau
de taille
moyenne

Plumage brun
foncé - noir



Habitat et tendances

- L'aire de reproduction du Quiscale rouilleux recouvre de très près la forêt boréale
- Dans ce biome, l'espèce favorise les milieux humides forestiers – ruisseaux à faible débit, tourbières, marais, marécages, étangs de castors, bordures des pâturages
- En hiver, l'espèce occupe principalement les forêts humides et les champs cultivés

Statut

- Les analyses de la tendance à long terme fondées sur le Recensement des oiseaux de Noël indiquent un déclin annuel de 5,1 % par année depuis 1966
- La population aurait baissé d'environ 85 % depuis le milieu des années 1960

Menaces

La transformation des milieux humides pour l'agriculture ou l'habitation humaine est le principal facteur responsable de la réduction de l'habitat de l'espèce, particulièrement dans son aire d'hivernage

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Râle jaune

Coturnicops noveboracensis
Yellow rail

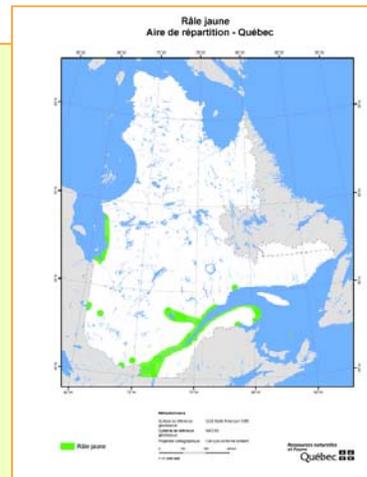
Potentiel

Menacé

Fiche technique n° 14

Plumage est
chamois

Barres noires et
blanches



Habitat et tendances

- Un petit oiseau de marais, qui se reproduit presque exclusivement au Canada
- Niche dans la portion sud du Québec, principalement le long du fleuve St-Laurent, jusqu'en Gaspésie, et le long de la rivière Saguenay
- Mentions estivales jusqu'en Abitibi-Témiscaminque
- Niche dans des marais humides dominés par de la végétation graminéoïde basse, se caractérise par la présence de tapis de végétation morte que l'oiseau utilise pour couvrir son nid. Durant la période de migration et en hiver, il occupe une gamme plus étendue de milieux, y compris des marais côtiers, des rizières et des prairies de fauche humides (cosepac)

Statut

- Très peu de nids ont été découverts jusqu'à présent
- Cet oiseau est parmi les plus rares et le plus méconnus au Québec en raison de son comportement discret et furtif et du type d'habitat qu'il fréquente
- Le râle jaune est protégé en vertu de la Loi de 1994 sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs, laquelle interdit d'avoir en sa possession un individu ou son nid, ainsi que par la Loi fédérale sur les espèces en péril. Un plan de gestion national est en cours d'élaboration par Environnement Canada

Menaces

1. Perte des habitats humides par endiguement et leur assèchement par drainage ou remblayage
2. Au moins 50% de l'habitat du râle jaune a disparu des rives du St-Laurent au cours du 20^e siècle.
3. Il y a des grandes pressions pour les habitats utilisés par l'espèce dans les aires d'hivernage qui sont très restreintes

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet du râle jaune
- Repérage des endroits propices à la localisation de l'espèce, en gardant un œil ouvert sur les indices d'habitat
- Toute occurrence de la râle jaune doit être relevé au GPS pour établir des modalités plus précises



Grenouille des marais

Susceptible

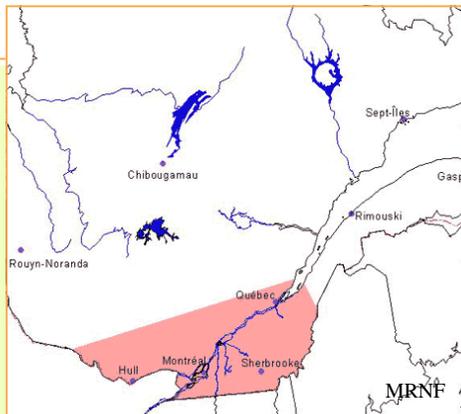
Lithobates palustris

Pickerel Frog

Fiche technique n° 15

Corps brun ou
cuivré

Deux rangées
de taches
rectangulaires
sur le dos



Habitat et tendances

- La grenouille des marais est de taille moyenne; l'adulte mesure 8,7 cm
- Une rangée de taches semblables aux rangées de taches du dos est également présente le long des flancs
- Cette grenouille utilise une grande variété d'habitats terrestres et aquatiques: près de plans d'eau ou de milieux humides tels que les étangs à castor, les ruisseaux d'eau claire, les bras de rivière, les lacs et les tourbières à sphaigne; elle est aussi associée aux terrains montagneux et accidentés
- Cette espèce s'alimente de petits invertébrés, d'insectes et d'araignées qu'elle trouve dans les champs, les prés humides et même en forêt.
- Elle hiberne au fond des étangs de faible profondeur et des ruisseaux
- La reproduction de cette espèce se déroule en milieu aquatique, entre mai et juin. Les masses d'œufs sont fixées à la végétation

Statut

- Au Québec, la taille et l'état des populations ne sont pas bien connus actuellement
- Dans les régions de la Mauricie, de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, l'espèce semble être plus rare tel que le révèle le plus faible nombre d'occurrences dans ces régions

Menaces

1. L'exploitation forestière
2. La fragmentation et la perte de superficies boisées
3. Les développements routiers, agricoles et urbains sont des menaces anthropiques directes au maintien de ses populations

Mesures de protection :

- La grenouille des marais fait l'objet d'un suivi au Québec
- De l'information est disponible à l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ)
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Salamandre du nord

Susceptible

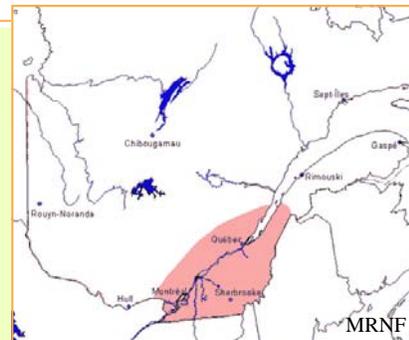
Desmognathus fuscus fuscus

Northern Dusky Salamander

Fiche technique n° 16

Corps est brun éparpillé de mouchetures noires

Tâches blanches sur le bas des flancs



Habitat et tendances

- Présente dans toutes les régions montagneuses de l'est de l'Amérique du Nord; au Canada, l'aire de distribution se limite presque uniquement au Québec
- Associée aux cours d'eau intermittents, ex: ruisseaux forestiers.
- Vit près des zones de suintement et de résurgences, sur des sols boueux et couverts de mousse, ou sur les rives rocheuses de certaines rivières
- L'accouplement a lieu au printemps et à l'automne, sur terre près du ruisseau où vivent les adultes pendant l'année. La femelle pond ses œufs, près de l'eau ou dans un sol saturé d'eau, entre la mi-juin et la fin d'août
- Le domaine vital est très petit : 0,1 à 3,6 m²
- Se déplace peu en hiver; elle reste quand même active sur le fond des ruisseaux ou sous la terre là où l'eau ne gèle pas
- Le salamandre a besoin de garder sa peau moite en tout temps; son respiration se fait à travers sa peau

Statut

En 1987 l'espèce a été observée pour la première fois dans la région de la Capitale-Nationale, précisément aux abords de la rivière Montmorency

Menaces

1. L'exploitation des eaux souterraines et la modification du régime hydrique provoquent l'assèchement des eaux de surface
2. Les perturbations d'habitat engendrées par les interventions forestières, par l'aménagement d'infrastructures le long des rives de cours d'eau de même que par la pollution représentent des menaces à la survie de l'espèce
3. Barrages hydroélectriques et les activités récréatives impliquant l'utilisation de véhicules tout-terrain ont également un impact

Mesures de protection :

- Un plan d'intervention sur les salamandres de ruisseaux du Québec a été produit en 2003 (à consulter pour clarifications)

Zone de protection

- La zone de protection établie est dite « riveraine » lorsqu'une observation est associée à un cours d'eau permanent ou intermittent cartographié
- La zone de protection est « circulaire » lorsque il n'y a aucun cours d'eau associé au point d'observation

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection intégrale, mais certaines activités d'aménagement forestier sont autorisées dans les zones de protection riveraine et circulaire
- La taille de la zone d'intégrale varie en fonction de l'intensité des traitements sylvicoles pratiqués et du type de zones : zone de protection riveraine ou zone de protection circulaire.



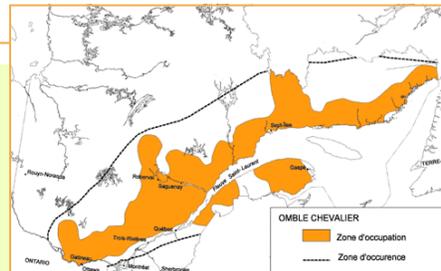
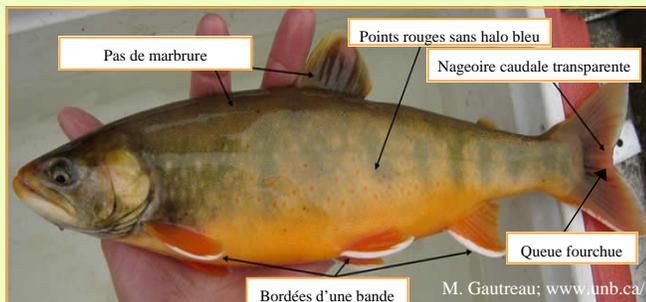
Ombre chevalier oquassa

Susceptible

Salvelinus alpinus oquassa

Landlocked arctic char

Fiche technique n° 17



MRNF

Habitat et tendances

- Cette espèce constitue un vestige des populations anadromes qui vivaient jadis dans la mer de Champlain et l'océan Atlantique, il y a environ 12 000 ans et représentent une grande valeur sur le plan génétique et patrimonial
- Cette espèce est rencontrée au sud du Québec et sont isolées en eau douce depuis le retrait des glaciers

Statut

- Cette espèce n'est pas populaire comme espèce d'intérêt sportif
- Elle est présente dans le territoire de la Seigneurie de Beauré, et ressemble un peu au Ombre de fontaine.

Menaces

1. La destruction de l'habitat (eutrophisation des plans d'eau surtout reliée au développement de la villégiature)
2. Introduction d'espèces compétitrices
3. l'acidification des lacs, causent en majeure partie leur déclin

Mesures de protection :

- Identifier les frayères pour l'ombre chevalier oquassa et prendre des points de GPS lorsqu'on la rencontre sur le terrain



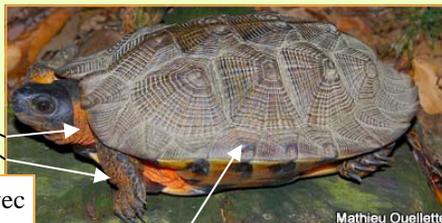
Tortue des bois

Vulnérable

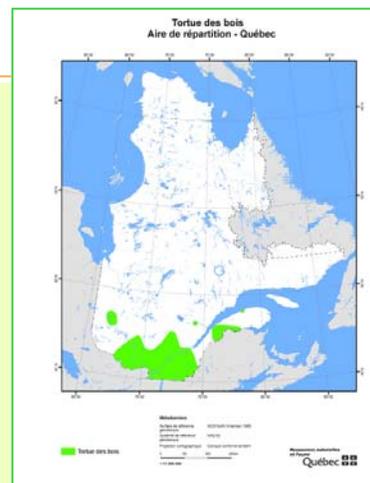
Glyptemys insculpta
Wood Turtle

Fiche technique n° 18

Cou et pattes
sont orange



Plastron jaune avec
tâches noires



Habitat et tendances

- Dans le Québec, la répartition de cette tortue terrestre est irrégulière et est associée aux rivières sinueuses dont le fond est sablonneux et pierreux
- Elle passe l'été dans les bois clairs et les parterres de coupe, à proximité de plans d'eau où elle retourne au besoin pour régulariser sa température corporelle
- Elle traverse occasionnellement des champs situés entre une rivière principale ou des étangs et les bosquets d'arbres ou d'arbustes qui les entourent
- Elle est souvent associée aux aulnaies basses qui bordent les cours d'eau

Statut

- Des inventaires ont permis de constater la présence de populations de tortue dans une quinzaine de rivières en Outaouais, Mauricie, Montérégie, Estrie Lanaudière et Chaudière Appalaches. Il est possible que la tortue des bois se retrouve dans le territoire de la seigneurie de Beupré étant donné le vaste réseaux de rivières présent dans le territoire

Menaces

1. Dégradation et la destruction de son habitat
2. Accroissement de l'activité humaine (dérangement), la mortalité accidentelle (routes, machinerie agricole)
3. Destruction des nids par des prédateurs et la capture d'individus à des fins de collection et de commerce

Mesures de protection :

Zone de protection

- Bande de 200 mètres de large, de chaque côté du cours d'eau, sur 3 km de long en amont et en aval du point d'observation

Modalités

- Aucune activité d'aménagement forestier n'est permise dans la zone de protection pendant la période d'activité de la tortue des bois, soit du 31 mars au 15 novembre
- Certaines activités sont permises dans la zone de protection pendant la période d'hibernation de la tortue des bois, soit entre le 15 novembre et le 31 mars au 15 novembre
- Certaines activités sont permises dans la zone de protection pendant la période d'hibernation de la tortue des bois, soit entre le 15 novembre et le 31 mars. Les travaux doivent être réalisés de façon à conserver un habitat optimal pour cette espèce et à ne pas restreindre ses déplacements en période d'activité



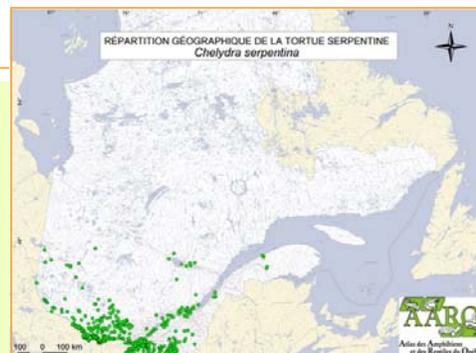
Tortue serpentine

Confirmé

Rare en région
Non en péril

Chelydra serpentina serpentina
Common snapping turtle

Fiche technique n° 19



Habitat et tendances

- Cette espèce de tortue est la plus primitive et la plus grosse des tortues d'eau douce qui se trouvent au Québec
- Sa carapace est parcourue par trois carènes et elle a une ligne pale relie l'œil au cou
- La queue est longue et ornée d'écaillures triangulaires lui donnant l'apparence d'une scie
- La carapace peut atteindre environ 50 cm
- L'habitat préféré de la tortue serpentine est un milieu aquatique où l'eau se déplace lentement, avec un fond vaseux mou et une végétation aquatique dense (COSEPAC)
- Les populations s'établissent le plus souvent dans des étangs, des marécages et des baies peu profondes, le long de berges de rivières, dans des cours d'eau lents ou dans des zones combinant plusieurs de ces milieux (COSEPAC)

Statut

- Commun au sud du Québec
- Déclin dans la population

Menaces

1. Mortalité due aux collisions avec les véhicules
2. Commerce illégal des animaux sauvages
3. Chasse (avec ou sans permis)
4. Mortalité liée aux activités de pêche
5. Blessures infligées par les hélices des bateaux
6. Contamination chimique réduisant le succès de reproduction
7. Dégradation et perte d'habitat

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la tortue serpentine
- Interdit de chasser la tortue au Québec
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec
- De l'information est disponible à l'Atlas des amphibiens et des reptiles du Québec (AARQ)



Belette pygmée

Susceptible
Rare

Mustela nivalis

Least Weasel

Fiche technique n° 20

Forme fuselée

En été: brun et
abdomen blanc

En hiver: tout blanc



www.oliveridley.org/page/2



Habitat et tendances

- Dans le sud de Québec la belette pygmée recherche les milieux ouverts tels que les régions marécageuses, les berges, des cours d'eau et les broussailles
- La belette pygmée occupe un domaine d'une superficie approximative d'un hectare et s'éloigne rarement à plus de 100 m de son gîte, qu'elle aménage dans un terrier de campagnol

Statut

- Considérée comme rare dans l'ensemble de Québec
- Les populations montrent occasionnellement de grandes fluctuations régularisées par la densité des proies

Menaces

1. C'est possible que l'espèce subisse les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers, ingérant du fait même des doses d'insecticides tous les jours de sa période d'activité
2. Perte d'habitat

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la belette pygmée
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Campagnol des rochers

Vulnérable

Microtus chrotorrhinus

Rock Vole

Fiche technique n° 21

Habitat et tendances

- Sa présence est mentionnée au Labrador, dans les montagnes du centre du Québec jusqu'au sud-ouest de l'Ontario ainsi que dans la région des Appalaches, depuis la Caroline du Nord et le Tennessee jusqu'à la péninsule gaspésienne et le Nouveau-Brunswick
- Il est associé aux falaises et aux affleurements rocheux, aux abords de clairières dans les régions montagneuses, près des talus humides, entre les rochers couverts de mousse et près des points d'eau
- Actif toute l'année, cette espèce creuse des terriers peu profonds et se craie des sentiers entre les rochers
- À l'intérieur de son aire de répartition, il vit en petites colonies isolées les unes des autres

Statut

- Le campagnol des rochers est l'une des plus rares parmi les petits mammifères du Canada
- Fortes densités au sein des populations n'ont jamais été observées
- Au Québec, l'espèce fait l'objet d'études plus approfondies depuis 1996

Menaces

Des données supplémentaires sont nécessaires pour mieux identifier les menaces pesant sur cette espèce

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet du campagnol des rochers
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Campagnol-lemming de Cooper

Susceptible
Rare

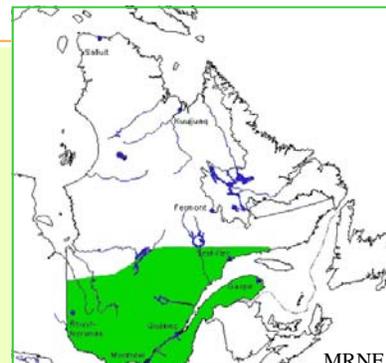
Synaptomys cooperi

Southern Bog Lemming

Fiche technique n° 22

Pelage est brun clair sur le dos

Pelage gris argenté sur l'abdomen



Habitat et tendances

- Seulement présente dans l'est de l'Amérique du Nord, sa répartition est limitée au nord par le domaine climatique de la pessière
- L'espèce fréquente les tourbières à sphaignes et éricacées, marais herbeux, forêts mixtes humides entourant des tourbières
- Nidification à la surface du sol, à l'abri d'une touffe de végétation ou d'une souche, ou au fond d'un terrier
- Domain vital: entre 0,04 à 0,32 ha, celui du mâle étant généralement plus étendu que celui de la femelle

Statut

- Espèce rare au Canada, qui ne se trouve que sporadiquement dans les habitats propices
- Peu de données à son sujet

Menaces

Des données supplémentaires sont nécessaires à l'identification des menaces pesant sur cette espèce

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet du campagnol-lemming
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Caribou des bois, éco-type forestier

Confirmé

Vulnérable

Rangifer tarandus caribou
Woodland caribou, forest dwelling type

Fiche technique n° 23

Pelage blanc
au cou

Porte des bois



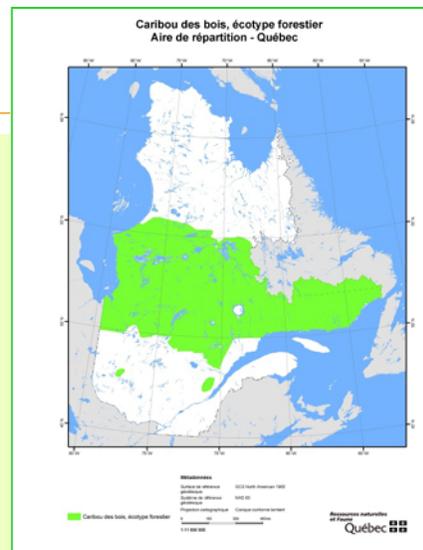
Sabots
concaves



MRNF

Habitat et tendances

- Vit dans la forêt boréale
- La nourriture principale en hiver est des lichens terrestres, qui sont abondants en forêt boréale
- Les types d'habitats utilisés par le caribou forestier varient en fonction des saisons, de la disponibilité de la nourriture, des risques de prédation, de la tranquillité du milieu et, possiblement, de la quantité d'insectes piqueurs. L'hiver, les caribous se concentrent principalement dans les forêts matures de résineux, avec ou sans lichens
- Lors de la mise bas en été, les femelles choisissent différents types d'habitats dont les peuplements jeunes et ouverts et les tourbières
- Le domaine de vital du caribou forestier peut varier de 32 à 1 470 km² » selon les individus et les populations



Statut

- Harde était estimé à 84 individus
- Dans l'ensemble de Québec, les inventaires aériens réalisés dans la province au cours des dernières décennies révèlent des densités relativement faibles de l'ordre de 1 à 3,5 caribous / 100 km²

Menaces

La récolte forestière affecte le caribou forestier en compromettant la production de lichens et en perturbant les grands massifs de forêt mature qui lui procurent la quiétude et une protection contre les prédateurs

Mesures de protection :

- Chasse interdit depuis 2001
- Plusieurs mesures de rétablissement ont été mises en œuvre depuis 2005 (voir le plan d'aménagement le plus récent)
- Il est important d'élaborer périodiquement les plans d'aménagement de l'habitat et des plans de protection dans les régions d'acquisition de connaissances sur le caribou forestier et ses prédateurs



Chauve-souris argentée

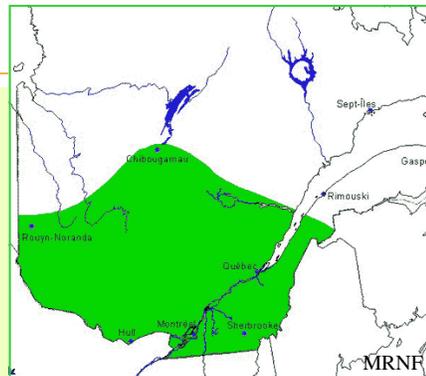
Vulnérable

Lasionycteris noctivagans
Silver-Haired Bat

Fiche technique n° 24

Pelage brun foncé
ou noir

Les extrémités des poils
du dos sont argentée



Habitat et tendances

- Occupe principalement les régions boisées où elle chasse en vol les insectes le long des lacs et au-dessus des étangs
- Durant le jour, elle s'abrite dans un arbre, suspendue à une branche la tête en bas ou cachées dans une fissure de l'écorce
- Elle arriverait dans les régions dans le Québec vers la fin mai, donnerait naissance à ses petits en juin et juillet (habituellement deux) et émigrerait en août et septembre
- L'automne venu, les individus dans la population dans l'est du Québec migrent vers leurs refuges d'hiver aux États-Unis

Statut

- N'a été rapportée que quelques fois
- N'existe cependant pas de données pouvant nous renseigner quant aux fluctuations des populations au Québec

Menaces

Possible que cette espèce subisse les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers, ingérant du fait même des doses d'insecticides

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la chauve-souris argentée
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Chauve-souris cendrée

Susceptible

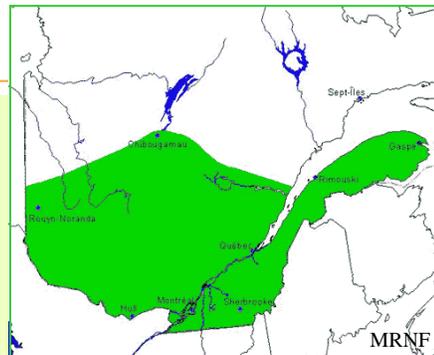
Lasiurus cinereus

Hoary Bat

Fiche technique n° 25

Pelage brun; chaque poil se termine par du blanc cendré

Gorge jaune



Statut

Aucune donnée existe pouvant nous renseigner quant aux fluctuations de ses populations au Québec.

Habitat et tendances

- Elle habite en général les régions boisées et semi-boisées et chasse principalement les papillons de nuit au-dessus des clairières et des plans d'eau
- Durant l'été, elle utilise les arbres comme lieu de repos
- L'automne venu, elle migre vers le sud des États-Unis et les Caraïbes, où elle passe l'hiver

Menaces

1. C'est possible que l'espèce subisse les contrecoups de la lutte contre les ravageurs forestiers, ingérant du fait même des doses d'insecticides tous les jours de sa période d'activité
2. Perte d'habitat causée par la diminution de chicots pourrait lui être nuisible

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la chauve-souris cendrée
- Géo-positionner chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Chauve-souris rousse

Susceptible

Lasiurus borealis

Red Bat

Fiche technique n° 26

♀

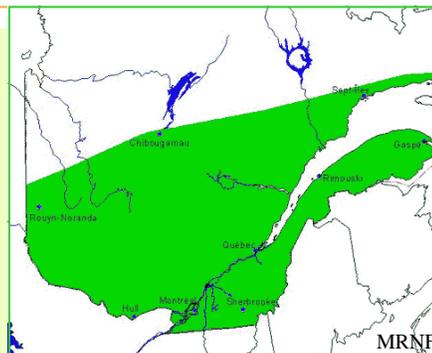
Brunâtre

♂

Brun-roux



Brock Fenton: MRNF



Habitat et tendances

- En été, durant le jour elle se repose généralement suspendue à une branche d'arbre ou de buisson
- Elle chasse la nuit les coléoptères, les sauterelles, les papillons de nuit et les mouches
- Vers le début de septembre, cette chauve-souris migre en groupe vers le sud, se rendant dans les zones où il ne gèle presque jamais
- Elle hiberne dans le feuillage des arbres, dans les arbres creux contenant d'anciens trous de pics ou sous l'écorce
- Elle est de retour vers la fin mai

Statut

Rarement observée ou identifiée, et la tendance de ses populations au Québec n'est pas connue

Menaces

1. C'est possible que l'espèce subisse les contre-coups de la lutte contre les ravageurs forestiers, incluant du fait même des doses d'insecticides tous les jours de sa période d'activité
2. Perte d'habitat

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la chauve-souris rousse
- Géo-positionner chaque occurrence et notifier le Séminaire du Québec



Cougar

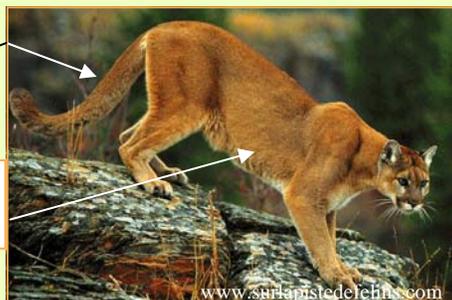
Susceptible

Puma concolor cougar

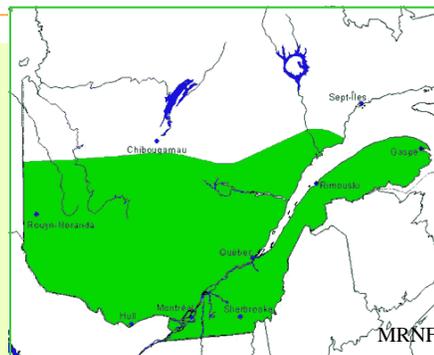
Cougar

Fiche technique n° 27

Longue
queue



Pelage fauve
uniforme



Habitat et tendances

- *Puma concolor cougar* est la sous-espèce de *Puma concolor*, et on la retrouve dans le sud-est du Canada
- Son répartition coïncide avec le territoire occupé par les cerfs, sa source de nourriture principale

Statut

Avait apparemment disparu dès la second moitié du XIX e siècle, mais une faible population semble encore subsister dans une partie de son aire de réparation historique

Menaces

1. Victime de persécution sévère pendant près de deux siècles (pour sa fourrure)
2. Puisque cette espèce passe l'hiver en torpeur dans une caverne ou une mine, elle est sensible au dérangement par les humains lors de cette période
3. La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Pipistrelle de l'Est

Susceptible

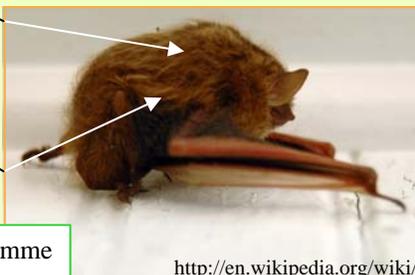
Perimyotis subflavus
Eastern Pispistrelle

Fiche technique n° 28

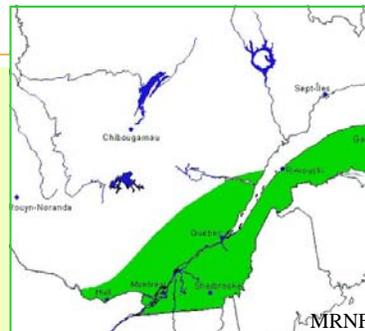
Teinte brun-roux

Chaque poil de son corps est tricolore

Vol lent et saccadé comme papillon nocturne



<http://en.wikipedia.org/wiki/>



Habitat et tendances

- Elle se retrouve dans l'ensemble de l'est de l'Amérique du Nord
- Au Québec, l'espèce est à la limite nord de son aire de répartition
- Elle fréquente les campagnes, l'orée des bois et les voisinage des bâtiments
- Durant les jours d'été, elle s'installe dans les fentes des rochers, les greniers, les cavernes et le feuillage des arbres (la nuit elle est à la poursuite des insectes)
- Pendant l'hiver, elle hiberne dans les grottes naturelles ou les mines désaffectées
- Très sensible au froid; elle hiberne dès les premières gelées d'octobre, seule ou en petits groupes, et elle s'installe dans des endroits moins froids que ceux choisis par les autres espèces de chauves-souris

Statut

- Peu de données
- Tendances de ses populations n'est pas connue

Menaces

1. La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable
2. Puisqu'elle passe l'hiver en torpeur dans une caverne ou une mine, elle est sensible au dérangement par les humains lors de cette période.
3. La perte d'habitat par la diminution de chicots pourrait également lui être défavorable

Mesures de protection :

- Promouvoir l'éducation et la sensibilisation au sujet de la pipistrelle de l'est
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Adiante des Aléoutiennes

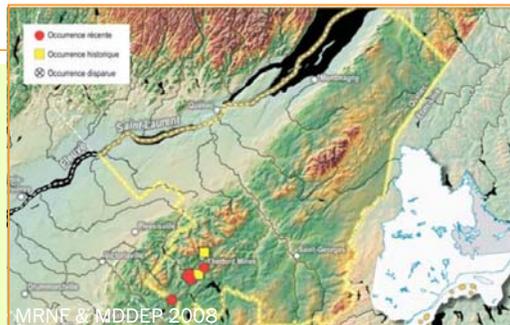
Susceptible
Rare

Adiantum aleuticum
Western Maidenhair Fern

Fiche technique n° 29



Normand Dignard, MRNF



Description et habitat

- Fougère mesurant 10-40 cm de haut, issue d'un rhizome horizontal, formant des touffes plutôt lâches
- Stripe noir violacé, 10-30 cm de long, glabre ou portant écailles de couleur bronze
- Pennes linéaires à oblongues 5-20 cm de long, 1-3 cm de large
- Pinnules triangulaires-oblongues, se chevauchant à un certain degré
- Sores 2-3, 5 mm de long, plus ou moins dissimulés sous les replis des lobes qui forment des fausses indusies
- Forme de grandes colonies sur les terrains rocheux serpentiques récemment bouleversés
- Se retrouve dans les forêts de feuillus ou de conifères ouvertes, graviers et déchets de mines, affleurements rocheux et éboulis, jusqu'à l'étage subalpin; exclusivement sur serpentinite ou péridotite serpentinisée

Statut

- L'espèce est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional
- Au Québec on connaît une vingtaine d'occurrences

Menaces

Tolérant mal un excès d'humidité ou de sécheresse

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



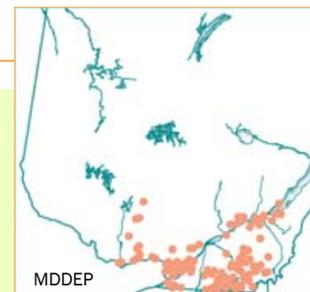
Ail des Bois

Vulnérable
Rare

Allium tricoccum

Wild Leek

Fiche technique n° 30



MDDEP

Description et habitat

- Plante herbacée vivace, issue d'un bulbe tunique, ovoïde-conique, de 2 à 6 cm de longueur
- Feuilles 1 à 3, elliptiques, pétiolées, basilaires, semblables à celles du muguet, mesurant de 10 à 30 cm de longueur et de 2 à 6 cm de largeur
- Fleurs 3 à 25, petites, blanchâtres, formant une ombelle hémisphérique au sommet d'une hampe dressée de 15 à 40 cm de hauteur.
- Fruit: une capsule à 3 loges, chacune contenant une grosse graine sphérique noire et lisse, de 2,5 mm de diamètre
- Toute la plante sent et goût l'ail
- Forêts dominées par l'éérable à sucre, dans les mi-versants, les bas de pente et en bordure des cours d'eau, sur des sols bien ou modérément bien drainés, riches en éléments minéraux

Statut

- Dans le territoire québécois, on en connaît plus de 200 occurrences, dont 60 sont historiques (dernières observations datant de plus de 25 ans) et onze autres considérées comme disparues. La plupart des occurrences possèdent un effectif inférieur au minimum viable estimé à 1000 individus
- L'espèce est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional

Menaces

Le développement urbain et agricole ainsi que la cueillette des bulbes en grande quantité ont occasionné une diminution importante des effectifs de l'ail des bois au Québec

Mesures de protection :

- Depuis 1995, l'ail des bois bénéficie, à titre d'espèce vulnérable, d'une protection juridique au Québec. Son commerce est interdit et seule sa récolte en petite quantité, soit un maximum de 50 bulbes par personne par année est autorisée à l'extérieur des milieux protégés.

Mesures spécifiques:

- Réduire au minimum les sentiers créés par la machinerie, lorsque l'espèce aura complété son cycle vital et que sa survie sera assurée par des organes souterrains, à compter de la fin de l'automne et de préférence lorsque le sol est gelé
- Ne pas construire de chemin ou sentier
- Ne pas faire des travaux de drainage et d'égouttement
- La conversion des peuplements est découragé
- Ne pas faire du scarifiage
- Lorsqu'on ouvre le couvert forestier, c'est important de préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol



Arnica à aigrette brune

Vulnérable
Rare

Arnica lanceolata subsp. *lanceolata*
Lanceleaf Arnica

Fiche technique n° 31

Pétales jaunes



Normand Dignard, MRNF



Description et habitat

- Plante herbacée vivace, à long rhizome. Tiges solitaires ou en groupes denses, atteignant de 20 à 50 cm de hauteur, simples ou ramifiées, villeuses et souvent glanduleuses dans la partie supérieure
- L'arnica à aigrette brune croît en pleine lumière et requiert un certain degré d'humidité. Les individus sont habituellement dispersés le long des rives et ne forment que rarement des colonies
- Sans être calcicole, cette plante est associée la plupart du temps à des formations rocheuses basiques

Statut

- Le Québec abrite à lui seul plus des trois quarts des populations mondiales de l'arnica à aigrette brune
- Actuellement, 55 populations ont été répertoriées, dont seulement 11 comptent plus de 100 individus
- Endémique dans le nord-est de l'Amérique
- L'espèce est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional

Menaces

1. Perte d'habitat
2. Isolement des populations
3. Seules les populations situées plus au sud bénéficient d'une protection légale en raison de leur isolement et de leur petite taille

Mesures de protection :

- Depuis 2010, ces populations isolées ou disjointes bénéficient d'une protection juridique au Québec
- Le Séminaire impose le suivant:: la coupe forestière est interdite dans la zone de protection intégrale (20 m rayon autour de chaque occurrence). Pas de zone tampon.
- Pour l'arnica à aigrette brune qui croît probablement sur des rochers humides en bordure d'un cours d'eau, une distance de 20 m est adéquate pour assurer sa protection.
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire

Sources: MDDEP & MRNF 2008; MDDEP & Flora Quebeca 2009



Calypso bulbeux

Susceptible
Rare

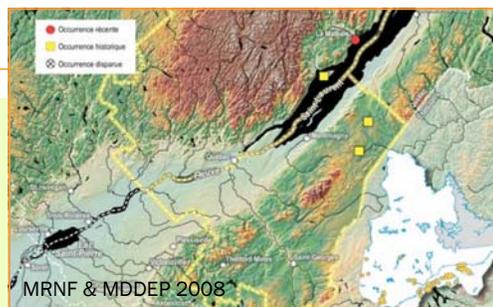
Calypso bulbosa var. *americana*

Calypso, Fairy Slipper

Fiche technique n° 32



Normand Dignard, MRNF



Description et habitat

- Plante herbacée vivace, 5-20 cm de haut, issue d'un petit corme bulbeux pourvu de quelques racines charnues
- Feuille unique, basilaire, plissée en longueur, mate, arrondie de 3-6 cm
- Fleur solitaire; pétale et sépales roses; labelle gonflé, de 15-23 mm de long, panaché de pourpre et de blanc

Statut

L'espèce est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional

Menaces

1. Perte d'habitat
2. Isolement des populations
3. Seules les populations situées plus au sud bénéficient d'une protection légale en raison de leur isolement et de leur petite taille

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec

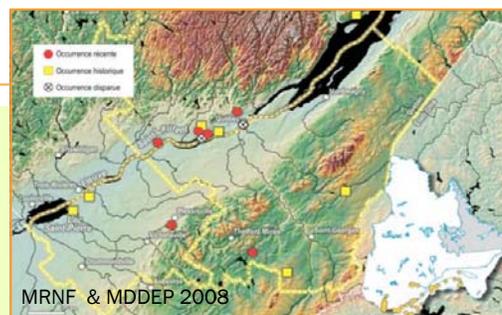


Cypripède royal

Susceptible
Rare

Fiche technique n° 33

Cypripedium reginae
Showy Lady's-Slipper



Description et habitat

- Plante herbacée vivace
- Tige robuste de 40-80 cm de haut
- Fleurs 1-4, sous-tendues par une bractée foliacée lancéolée; sépales blancs
- Labelle très gonflé, rose, panaché et strié de blanc
- Se retrouve dans des tourbières minérotrophes arbustives, mélézins, cédrières et marécages calcaires, partiellement ouverts ou semi-ouverts, fens boisés conifériens; plante calcicole et facultative des milieux humides

Statut et distribution

- Répartition sporadique
- Au Québec, il y'a près de 80 occurrences; sept d'entre elles sont disparues, 15 se trouvent dans la région de la Capitale Nationale, Centre du Québec, Chaudière Appalaches et la Mauricie

Menaces

1. Intolérante à l'assèchement du sol
2. Nombre restreint d'individus dans les populations
3. Seules les populations situées plus au sud bénéficient d'une protection légale en raison de leur isolement et de leur petite taille

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



Dryoptère fougère-mâle

Susceptible

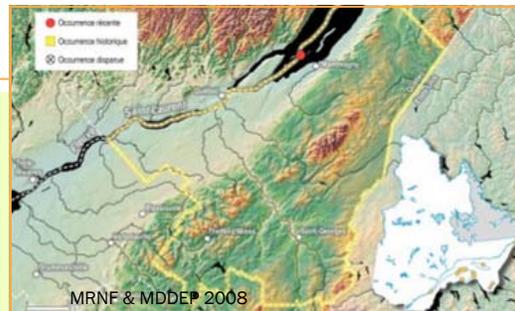
Dryopteris filix-mas

Male Fern

Fiche technique n° 34



MRNF & MDDEP 2008



MRNF & MDDEP 2008

Description et habitat

- Forêts dominées par le sapin baumier, le bouleau jaune et le bouleau blanc sur pentes prononcées, bords de ruisseaux, talus d'éboulis et ravins ombragés, en milieu calcaire
- Cette espèce atteint son plein développement en bordure de ruisseaux et de résurgences ou au pied de talus d'éboulis
- La dryoptère fougère-mâle croît occasionnellement en compagnie du polystic faux-lonchitis (*Polystichum lonchitis*), une espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, et de la dryoptère à sores marginaux, qui s'en distingue par des sores disposés à la marge des pennes et une couleur bleu-vert.

Statut

- La sous-espèce, Dryoptère de Britton est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional
- Au Québec, la dryoptère fougère-mâle est connue d'une trentaine d'occurrences, dont la plupart sont localisées sur le territoire du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie

Menaces

1. L'espèce tolère mal un excès d'humidité ou de sécheresse
2. Très vulnérable aux bris mécaniques en raison de ses bourgeons localisés à la surface du sol

Mesures de protection :

- Si un spécimen de dryoptère fougère-mâle est identifié, il est recommandé de le prendre en photo, avec les coordonnées géographiques si possible
- Transmettre l'information au Séminaire du Québec

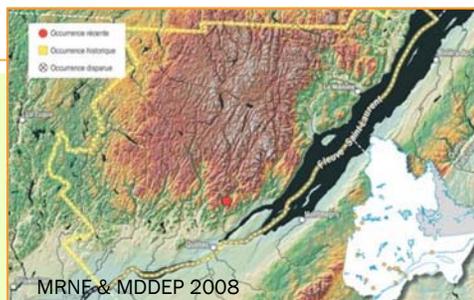


Épervière de Robinson

Susceptible
Rare

Hieracium robinsonii
Robinson's Hawkweed

Fiche technique n° 35



Description et habitat

- Plante vivace, pubescente
- Tige de 10-35 cm de haut
- Feuilles maculées, pétiolées, grossièrement dentées, peu nombreuses (2-10)
- Fleurs jaunes; poils des pédoncules non glanduleux
- Floraison de juillet à septembre
- Se retrouve dans des crevasses et replats de rivages rocheux ou argileux et humides de rivières et de ruisseaux, souvent près des chutes
- Plante facultative des milieux humides

Statut

- Répartition sporadique
- Au Québec, une vingtaine d'occurrences ont été recensées
- L'espèce est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional

Menaces

1. Tolère mal un excès d'humidité ou de sécheresse
2. Très vulnérable aux bris mécaniques en raison de ses bourgeons situés à la surface du sol

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



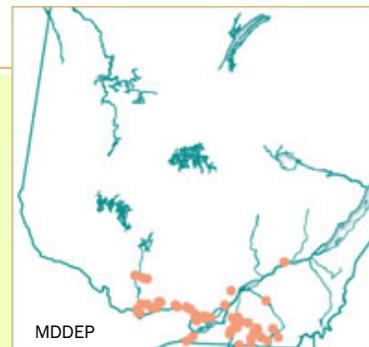
Ginseng à cinq folioles

Menacé
Rare

Panax quinquefolius
American Ginseng

Fiche technique n° 36

Fruits rouge vif



Description et habitat

- Plante herbacée vivace, issue d'un rhizome grêle rattaché à une racine tubéreuse souvent fourchue
- Tige dressée, de 20–60 cm de hauteur, portant un verticille de 1 à 4 feuilles composées de 3 à 5 folioles obovées– oblongue, acuminées, finement dentées, de 6 à 15 cm de longueur et reliées comme les doigts d'une main
- Fleurs: 6 à 20, minuscules d'un blanc verdâtre, formant une ombelle s'élevant du centre du verticille de feuilles
- Fruit: une drupe d'un rouge vif à maturité et contenant de 1 à 3 graines
- Vit dans les érablières à érable à sucre méridionales où l'on trouve plusieurs espèces arborescentes comme le caryer cordiforme et le frêne blanc

Statut

- Au Québec, la situation du ginseng à cinq folioles se révèle extrêmement précaire. Des inventaires récents ont révélé la disparition d'une dizaine de populations
- La majorité des soixantaine d'occurrences actuelles correspond à des populations dont la taille se situe en deçà du minimum viable évalué à 172 individus
- L'espèce est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional

Mesures de protection :

- Réaliser les travaux manuellement ou encore en réduisant au minimum l'emploi de la petite machinerie, lorsque l'espèce aura complété son cycle vital et que sa survie sera assurée par des organes souterrains, à compter de la fin de l'automne et de préférence lorsque le sol est gelé
- Ne pas ouvrir le couvert forestier garder l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol
- L'aménagement forestier est donc proscrit dans les limites occupées par le ginseng pour les populations de grande importance (plus de 200 plants) et qu'une récolte partielle à 35% peut être réalisée en périphérie (30 mètres)
- L'ébranchage et l'écimage également devrait être proscrit pour préserver l'ombre résiduelle et son effet bénéfique sur l'humidité du sol
- Aucune activité de scarifiage
- Travaux de drainage et d'égouttement sont à proscrire dans l'habitat occupé par l'espèce
- Ne pas faire de chemin ou sentier dans l'habitat occupé par l'espèce

Menaces

1. Coupe forestière
2. Construction de sentiers
3. Cueillette



Listère australe

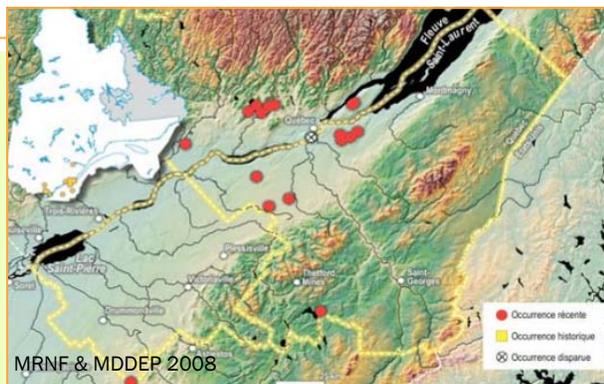
Menacé
Rare

Listera australis
Southern Twayblade

Fiche technique n° 37



Jacques Labreque, MDDEP



Description et habitat

- Tige de 10 à 21 cm de hauteur, mince, habituellement pourpre, parfois verdâtre ou brunâtre. Feuilles : 2, opposées, ovées, de 13 à 40 mm de longueur et de 5 à 21 mm de largeur, situées vers le milieu de la tige
- 7 à 16 fleurs purpurines en grappe, rougeâtres à verdâtres
- La listère australe croît dans les zones semi-ombragées à l'abri des arbres et des arbustes. Sa floraison a lieu du début de juin à la mi-juillet
- Pousse en bordure forestière des tourbières ombrotrophes et minérotrophes pauvres à sphaignes et à éricacées

Statut

- Au Québec, on connaît 27 occurrences de listère australe, dont deux sont considérées comme disparues. La population totale renferme environ 3 000 tiges, mais seulement 3 occurrences possèdent des populations importantes dépassant 400 individus
- Rare selon le guide des Plantes Rare du Québec méridional

Menaces

Dans les tourbières: la modification du drainage, l'exploitation de la tourbe, la culture de la canneberge et la circulation en véhicule tout-terrain constituent les principales menaces à sa survie

Mesures de protection :

- Comme c'est une orchidée, son commerce est régi par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



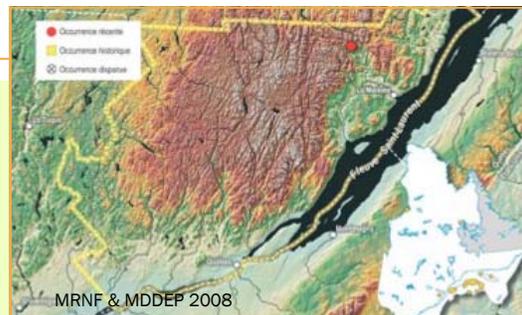
Polystich faux-lonchitis

Susceptible

Polystichum lonchitis

Northern Holly Fern

Fiche technique n° 38



Description et habitat

- Fougère à rhizome court et écailleux
- Frondes en couronne, 10-60 cm de long, droites, souvent arquées au sommet
- Stipe court et écailleux, 1-5 cm de long
- Pennes basales deltoïdes
- Sores arrondis
- Se retrouve sur les talus d'éboulis et bois de conifères en pente forte, en milieu calcaire, ou exceptionnellement associé à des veines carbonatées au sein de formation acides

Statut

Au Québec, on a recensé une quarantaine d'occurrences du polystich faux-lonchitis

Menaces

1. Vite incapable de supporter des conditions permanentes de forte luminosité
2. Tolérant mal un excès d'humidité ou de sécheresse et très vulnérable aux bris mécaniques en raison de ses bourgeons situés à la surface du sol

Mesures de protection :

- Si un spécimen de polystich faux-lonchitis est identifié, il est recommandé de le prendre en photo
- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec



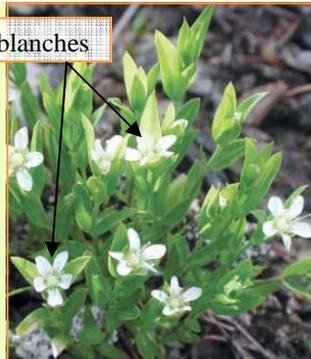
Sabline à grandes feuilles

Susceptible
Rare

Moehringia macrophylla
Large-Leaf Sandwort

Fiche technique n° 39

Fleurs blanches



Norman Dignard



Canadensys.net

Description et habitat

- Petite plante vivace qui se propageant par les rhizomes
- Tige de 5-20 cm de haut
- Feuilles de 2-5 cm, à marges lisses ou ciliées lancéolées à elliptiques
- Sépales dépassent les pétales
- Floraison de mai à août
- Graines brun rougeâtre à noires
- Se trouve sur des rochers dénudés, déchets de mines, jusqu'à l'étage subalpin; des rochers secs et exposés, dolomitiques ou serpentiniques; plante calcicole et serpentinicole

Statut

L'espèce est considérée rare selon le guide des plantes rares méridional

Répartition disjointe

Menaces

1. Intolérante à un excès d'humidité
2. Très vulnérable au bris mécaniques en raison de ses bourgeons situés à la surface du sol

Mesures de protection :

- Géo-positionnez chaque occurrence et notifiez le Séminaire du Québec